

Fonds Social Chauffage asbl
Rue Joseph Stevens 7
1000 Bruxelles
www.fondschauffage.be
02/503 27 23
info@fondschauffage.be



Bruxelles, 27 mars 2025

FONDS SOCIAL CHAUFFAGE

----- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -----

Les personnes en situation de précarité énergétique se chauffent de moins en moins

Après l'année de crise énergétique de 2022, le Fonds Social Chauffage a à plusieurs reprises attiré l'attention sur le fait que la protection sociale des ménages vivant dans la précarité énergétique était mise à mal. Les chiffres de son rapport annuel 2024 le montrent à nouveau.

Le Fonds Social Chauffage est une organisation, agréée par les autorités fédérales, qui aide les ménages et les personnes isolées en situation de précarité énergétique à payer leurs factures d'énergie. Alors que le tarif social s'applique au gaz naturel et à l'électricité, le Fonds Social Chauffage assume ce rôle pour le gazoil de chauffage (mazout), le gaz propane (acheté en vrac) et le pétrole lampant (type C) acheté en petites quantités.

Le coût du chauffage pour les ménages touchés par la précarité énergétique a doublé

Lors de l'année 2022 de crise énergétique, un litre de mazout coûtait environ 0,50 euro. Durant la crise énergétique, ce prix a grimpé à plus de 1,50 euro/litre. Aujourd'hui, 1 litre de mazout coûte approximativement de 0,80 à 0,85 euro, soit nettement plus qu'avant la crise (graphique 1).

Si nous tenons compte uniquement des douze derniers mois, le prix actuel est relativement avantageux. Le moment est donc peut-être bien choisi pour refaire le plein de votre citerne pour l'hiver prochain. Mais pas si vous êtes un ménage en situation de précarité énergétique...

Une analyse du Fonds Social Chauffage montre qu'entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2024, le coût pour un ménage qui vit dans la précarité énergétique et se chauffe au mazout a doublé, même après l'octroi d'une allocation sous forme de primes mazout ou d'allocations du Fonds Social Chauffage (graphique 2).

Nous pourrions dire, bien entendu, qu'une augmentation structurelle du prix de l'énergie influence le niveau général des prix, ce qui se traduit par une hausse des salaires et des revenus d'intégration. Ce n'est toutefois qu'en partie le cas.

Walter Walgraeve (Directeur général du Fonds Social chauffage) : « Si nous examinons la hausse des prix entre 2021 et 2024, nous voyons qu'entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2024, elle a été de pas moins de 64,36 % alors que durant la même période, l'indice santé (la base utilisée pour les salaires et les revenus d'intégration) a augmenté de 21,18 % (graphique 3). Le coût du chauffage des habitations a donc augmenté trois fois plus que les salaires en Belgique. »

Conclusion du Fonds Social Chauffage : les ménages en situation de précarité énergétique doivent consacrer une part de plus en plus grande de leur revenu au chauffage.

La part des frais de chauffage dans le budget des ménages est trop élevée

Il ne faut pas chercher loin pour trouver la cause de cette situation. Comme l'allocation du Fonds Social Chauffage est depuis des années de 0,14 euro/litre (pour 1500 litres au maximum par ménage), la part du coût que les ménages doivent financer eux-mêmes a considérablement augmenté. Depuis l'année de crise énergétique 2022, la part de l'allocation n'a jamais connu de niveau plus bas au cours des 20 ans d'existence du Fonds Social Chauffage. Pour les ménages disposant de moyens limités, c'est évidemment un gros problème.

Acheter moins de chauffage à cause du prix trop élevé

En misant fortement sur la communication en 2024, le Fonds Social Chauffage est parvenu à stabiliser plus ou moins le nombre de demandes d'allocations. En 2024, plus de 70.000 ménages en Belgique ont ainsi reçu une allocation du Fonds Social Chauffage.

Les chiffres du rapport annuel 2024 montrent cependant aussi que le nombre moyen de litres achetés par ces bénéficiaires a diminué de 12,4 % en 2024, par rapport à l'année précédente. Walter Walgraeve : *« Les ménages achètent donc moins de combustible parce qu'ils ne peuvent tout simplement plus se le payer. Pour s'en sortir, ils sont obligés de ne pas chauffer leur logement ou de ne le chauffer qu'en partie. Ceux qui achètent encore de l'énergie le font en plus petites quantités. »*

Le coût social est élevé

Un logement non chauffé crée des répercussions sur la santé de ses habitants : maladies cardiovasculaires et respiratoires, arthrite, rhumatisme, asthme..., mais aussi un impact négatif sur la capacité des enfants à apprendre, le bien-être émotionnel, les habitudes alimentaires et l'isolement social des habitants avec, pour conséquence finale, une morbidité élevée.

Cela ne promet rien de bon pour l'avenir

À partir de 2027, une forte augmentation des prix due au nouveau système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ (ETS2) viendra s'ajouter à ce tableau. Sans contre-mesures, ces ménages seront donc encore plus confrontés à des prix de l'énergie qui augmentent plus vite que leur revenu.

Solutions

Les solutions à ce problème sont évidentes : en tant que société, veiller à ce que les ménages les plus vulnérables de notre pays puissent supporter plus facilement le coût du chauffage de leur logement. Le Fonds Social Chauffage dispose des recettes pour résoudre cette situation problématique et attend de s'y atteler avec le gouvernement fédéral.

D'ailleurs, les arguments budgétaires ne s'appliquent pas à cette aide sociale spécifique. En effet, les autorités fédérales perçoivent 21 % de TVA sur chaque litre de combustible vendu, ce qui, pour un prix de 0,77 euro/litre (hors TVA) (la moyenne en 2024), par exemple, leur rapporte 0,16 euro/litre de TVA. Le rapport annuel nous apprend qu'en 2024, les bénéficiaires d'une allocation ont acheté, au total, 72,4 millions de litre de combustible, qui ont donc rapporté aux autorités 0,16 euros x 72,4 millions de litres, soit plus de 11,5 millions d'euros de TVA. Si nous y ajoutons la cotisation de solidarité sur ce combustible (perçue sur chaque litre de combustible vendu à des fins de chauffage en Belgique), nous obtenons plus qu'assez de revenus pour offrir une aide digne à ces ménages vulnérables. L'alternative ? Laisser de plus en plus de ménages sans les moyens de se chauffer et faire ainsi perdre des recettes aux autorités.

----- FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE -----

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Walter Walgraeve, Directeur général du Fonds Social Chauffage.

Walter.walgraeve@vf-frc.be

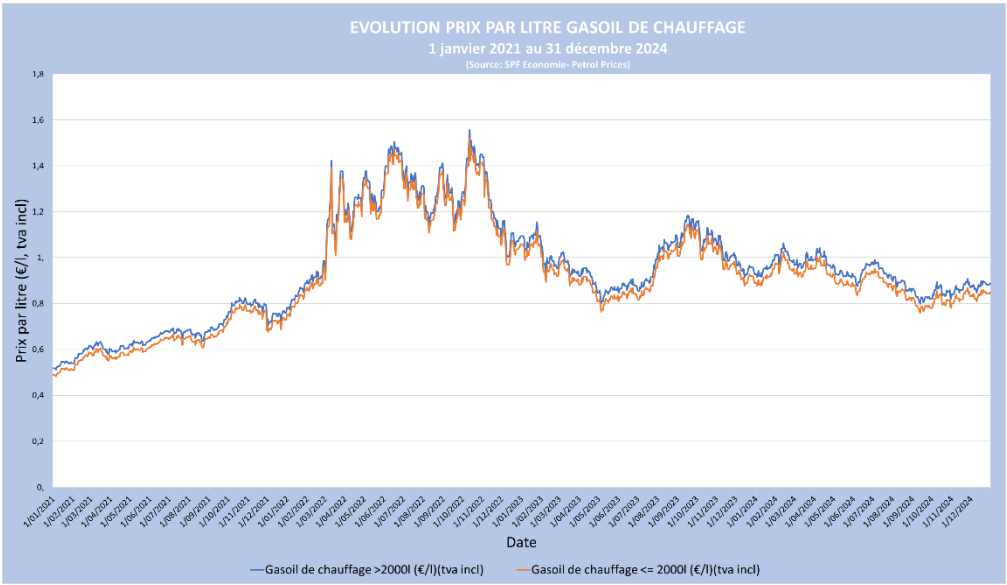
Tél. : 02/503 27 23

GSM : 0471/57 57 45

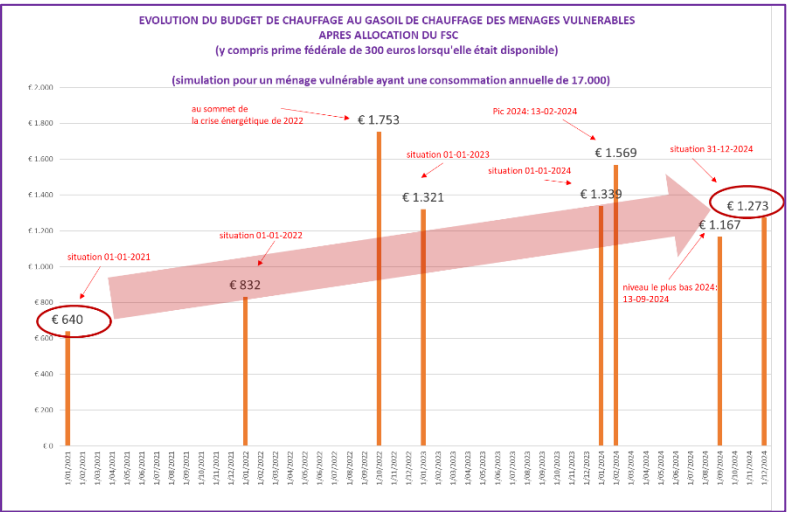
Du matériel visuel numérique est disponible sur demande.

GRAPHIQUES

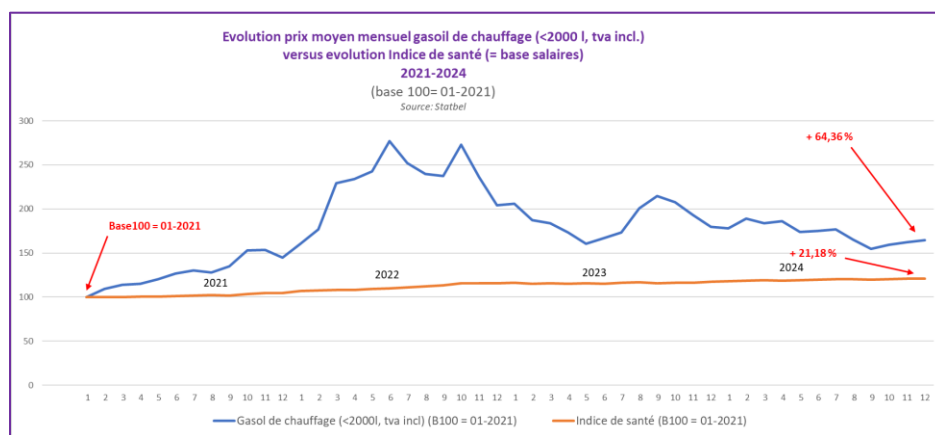
Graphique 1 :



Graphique 2 :



Graphique 3 :



Informations de fond :

Quels combustibles les ménages utilisent-ils en Belgique ?

- Environ 1 ménage sur 5 en Belgique chauffe son logement au mazout, au gaz propane ou au pétrole lampant, ce qui signifie qu'un peu plus d'un million et demi de ménages belges utilisent ces combustibles.
- Chaque année, la Fondation Roi Baudouin publie un baromètre de la précarité énergétique. Le dernier baromètre en date est celui de 2024, basé sur les chiffres de 2022. Selon ce baromètre, 21,8 % des ménages en Belgique sont confrontés à la précarité énergétique.
- Pour le Fonds Social Chauffage, cela signifie qu'environ 150.000 ménages sont impactés par cette problématique.

Matériel visuel :

